



Outremont
Montréal



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont:

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **96, avenue Beloeil** et portant sur l'objet suivant :
 - 1.1 **Autoriser l'installation de deux (2) appareils de climatisation en empiètement dans la marge de recul de l'immeuble situé au 96, avenue Beloeil dans l'arrondissement d'Outremont, dérogeant ainsi à l'article 7.4 du Règlement de zonage (1177);**
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi 4 avril 2011** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 4^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 5^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'installation visée ainsi que l'empiètement dans la marge de recul, seront réputés conformes aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce **9 mars** 2011.

La secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont,

Pascale Lebel